



## SERVICE D'EDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS A DOMICILE

Le Trait d'Union – 29B avenue des Sources 69009 LYON  
Tél. 04 78 43 21 60 – Fax 04 72 17 98 30 – Courriel : sessad@arimc-ra.org  
427 rue Dechavanne 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE  
Tél. 04 74 02 64 20 – Fax 04 74 02 64 21 – Courriel : sessad.villefranche@arimc-ra.org

### PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL de la VIE SOCIALE

Il s'est réuni le mardi 24 mars 2009, de 18 heures 30 à 22 heures 45, dans les locaux de l'Antenne de LYON – 29 B avenue des Sources.

Présents :

Madame BRUNELLO-JEANDEL	(Représentant les parents)
Madame ESPEJO	(Représentant les parents)
Monsieur MIARA	(Représentant les parents)
Madame RICOL	(Représentant l'ARIMC)
Madame DESFOURS	(Représentant la Mairie du 9 <sup>e</sup> )
Madame SAINT BONNET	(Représentant le personnel)
Madame PERRIN	(Représentant le personnel)
Monsieur FIORENZANO	(Représentant M. L'Inspecteur d'Académie)
Madame PORTALIER	(Directrice)

Monsieur LOUBET (Président de l'ARIMC), qui n'était pas annoncé, est présent.

Absent :

Monsieur CHENODAT	(Représentant les parents)
Monsieur LOUVET	(Représentant les parents)

#### DATES A RETENIR

☞ **MARDI 30 JUIN 2009** :  
réunion du Conseil de la Vie Sociale.

☞ *DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2009 : pique-nique / spectacle à « Les CARTIERES » à CHAPONOST.*

☞ **SAMEDI 14 NOVEMBRE 2009** :  
rencontre annuelle des familles des deux Antennes.

☞ **CINQUANTENAIRE DE L'ASSOCIATION** : programme ci-dessous.

#### ORGANISATION DU PIQUE-NIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2009

Le pique-nique se déroulera le **dimanche 20 septembre 2009**.

Monsieur MIARA a pris contact avec la Mairie de VILLEFRANCHE : le site de Bordelan ne se loue pas.

Aucun autre lieu proche de VILLEFRANCHE n'ayant été trouvé, le choix se porte sur « **Les Cartières** » à **CHAPONOST**, Monsieur MIARA devant le visiter le lendemain pour confirmer. (Ce lieu a été réservé).

Afin de donner à cette rencontre un aspect festif, Monsieur MIARA propose d'offrir un spectacle participatif. Il a composé un texte pour l'invitation à cette manifestation. Madame ESPEJO confirme que la composition graphique d'un flyer sera réalisée par Monsieur BOUCHEX.

Le SESSAD se chargera de l'impression et de l'envoi des invitations aux familles. Un premier courrier leur sera adressé fin mai/début juin et un rappel sera effectué au retour des vacances d'été.

Les membres du CVS souhaitent que de nombreuses familles participent à cette journée.

Le personnel du SESSAD est chaleureusement invité.

### **LOCAUX DE L'ANTENNE DE LYON**

Madame PORTALIER informe que les deux opportunités d'installation sur le site actuel n'existent plus. Cette solution à coût constant répondait aux souhaits de localisation et de superficie de l'Antenne, résolvait les problèmes qui se posent concernant le bail et évitait les frais de déménagement.

D'autres locaux ont été visités à TASSIN et à DARDILLY.

Les conclusions des deux Administrateurs (Madame RICOL et Monsieur CHAUSSON), mandatés début janvier, rejoignent les propositions faites par la Directrice et l'équipe du SESSAD depuis septembre 2008.

Madame PORTALIER signale que la DDASS n'a été sollicitée que le 4 mars 2009, par courrier, ce que Monsieur LOUBET réfute, disant que des contacts téléphoniques ont eu lieu plus tôt. Une rencontre est prévue à la DDASS le 2 avril prochain, concernant l'ensemble des projets de l'ARIMC ; les locaux du SESSAD seront évoqués.

Monsieur LOUBET précise qu'il n'a aucune assurance de la DDASS. Bien que les conclusions des administrateurs ne soient pas celles qu'il attendait, il les suivra pour ce qui est d'un achat de locaux d'une superficie de 350 m<sup>2</sup> (voir le Cahier des charges joint). Cependant, il met en avant le coût de la réhabilitation du CEM de DOMMARTIN : 16 millions d'euros, pour justifier ses réticences.

Madame PORTALIER exprime son incompréhension, le projet du SESSAD étant évalué à 800 000 € (achat et travaux).

Actuellement, Monsieur LOUBET et l'Association ne valident pas les aménagements demandés par l'équipe et, notamment, la salle d'enregistrement vidéo de la marche. Selon lui, il n'y aurait peut-être pas forcément besoin d'une salle d'enregistrement vidéo de la marche au SESSAD, alors qu'elle existe dans d'autres structures. Madame PORTALIER n'en a pas connaissance.

Un échange vif s'engage entre Madame SAINT BONNET, qui représente les salariés et Monsieur LOUBET. Madame SAINT BONNET s'appuie sur le Projet de Service, le professionnalisme de l'équipe, l'intérêt des enfants et des parents, la qualité du travail de l'équipe, pour soutenir les demandes exprimées : superficie et aménagement des locaux. Elle insiste sur le fait qu'elles sont justifiées en l'état. Elle ajoute que l'équipe s'est adaptée à deux déménagements successifs en 2006 et qu'elle continue à travailler dans des conditions d'installation difficiles, en faisant en sorte qu'elles n'aient pas de retentissement sur la qualité de l'accompagnement des enfants et des familles. Elle rappelle que les enregistrements vidéo ont déjà eu lieu dans d'autres locaux : ARIMC Formation, Castilla et que ces solutions étaient compliquées pour les enfants, les parents, les structures qui nous accueillaient et insatisfaisantes en termes d'équipement. Elle mentionne que le budget du SESSAD a toujours été équilibré et n'a jamais fait perdre d'argent à l'Association, ce que reconnaît Monsieur LOUBET.

Madame PORTALIER note qu'il y a une « cristallisation » autour de la salle d'enregistrement vidéo de la marche, mais qu'il y a d'autres besoins : un atelier pour les fabrications et réparations de matériel adapté et d'appareillages, une salle pour les regroupements, ..., qui sont détaillés dans le Cahier des charges. Elle constate, également, que l'Association ne valorise pas le travail effectué au SESSAD.

Monsieur LOUBET ajoute que c'est l'Association qui validera le contenu du Projet de Service du SESSAD et des autres établissements. L'aménagement des locaux se fera en fonction du Projet de Service.

Les représentants des parents ne comprennent pas les raisons pour lesquelles ce projet n'est pas validé, dans la mesure où il donne satisfaction en l'état.

Monsieur MIARA s'inquiète : quelle est la place laissée aux parents ?

Madame PORTALIER précise que le Projet de Service ne sera pas sensiblement différent.

Madame DESFOURS, Adjointe à la Vie Associative et personnes handicapées auprès du Maire du 9ème Arrondissement, interpellée par Monsieur LOUBET, précise qu'elle n'a pas été sollicitée par l'Association concernant précisément les locaux du SESSAD.

Monsieur FIORENZANO interroge : une Association de parents peut-elle être aussi une entreprise qui gère autant d'établissements et de salariés ?

Dernières nouvelles - Evolution de la situation au 20 avril 2009 : la DDASS a donné son accord pour l'achat de locaux à coût constant.

Trois implantations possibles : le site actuel (rez-de-chaussée de l'allée A, de l'autre côté du bâtiment), Tassin et Limonest. Nous sommes dans l'attente d'informations nous permettant d'établir un coût global pour chaque site (superficie, prix du m<sup>2</sup>, taxes, charges, travaux), afin de faire un choix.

## **ACTIVITES EDUCATIVES**

### **CAMPS**

- Du 14 au 17 avril 2009, quatre jeunes partiront à LILLE, encadrés par l'éducatrice de VILLEFRANCHE et l'orthophoniste de LYON.

- Du 6 au 9 juillet 2009, pour les plus jeunes, le camp se déroulera à FAVERGES (Haute-Savoie). Un magicien interviendra sur les trois matinées. L'après-midi, sont prévus : une croisière sur le Lac, de la luge d'été, des balades, ....

### **REGROUPEMENTS**

Ils sont organisés sur chaque Antenne et, plusieurs fois dans l'année, sont communs aux enfants des deux Antennes.

Récemment, l'un d'entre eux a dû être annulé, par manque d'inscriptions dans un délai permettant une organisation de l'encadrement et des déplacements. Madame BRUNELLO-JEANDEL fait remarquer que les invitations avaient été envoyées tardivement et que les vacances de février n'ont pas favorisé la réponse.

Dorénavant, un effort est fait pour envoyer les invitations à temps et une date limite de réponse est inscrite. Il est demandé que les enfants inscrits soient bien présents. En effet, le coût de certaines activités dépend du nombre de participants.

Sur l'Antenne de LYON, le travail éducatif a été perturbé par l'absence successive des deux éducatrices. Le choix a été fait de ne pas les remplacer : l'éducatrice présente assurant un relais pour certaines familles. En effet, il est difficile que des personnes différentes se succèdent au domicile. D'autres salariés apportent leur aide lors des regroupements.

## **RENCONTRE ANNUELLE DES FAMILLES**

Compte tenu du nombre peu important de parents de l'Antenne de VILLEFRANCHE ayant participé à la dernière rencontre, décision est prise d'organiser une rencontre pour les parents des deux Antennes, **le samedi 14 novembre 2009**.

Elle se déroulera, probablement, dans la salle proche de l'Antenne de LYON.

Les parents de l'Antenne de VILLEFRANCHE sont invités à proposer un lieu pour l'année suivante.

*Thème de la discussion : « Les difficultés rencontrées avec les adolescents : quelle est la part du handicap ? »*

## **EVALUATION INTERNE ET DEMARCHE D'AMELIORATION DE LA QUALITE**

Le travail a bien avancé. Le référent qualité est Martin THIEFFRY, chef de service. Le rapport est en cours d'écriture. Des réunions de travail des deux équipes ont été organisées en février, pour remplir le référentiel. Le Plan d'Amélioration de la Qualité a été réfléchi et élaboré dans le même temps.

Les parents sont associés à cette évaluation par le biais d'un questionnaire de satisfaction qui a été travaillé et validé par le CVS en 2006.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**50 ans de l'Association** : [www.arimc-ra.org](http://www.arimc-ra.org)

Madame RICOL fait le point des manifestations prévues.

- Les 30 et 31 mai : participation au salon " vintage de Lyon " .
- Avril/mai : concours du mouliné " handi-cook ", ouvert aux chefs lyonnais, aux chefs des établissements et à nos partenaires de la restauration.
- Participation au salon HANDICA, les 10, 11 et 12 juin, avec la remise du grand prix du mouliné " handi-cook " .
- Le 25 juin : Assemblée Générale avec la présentation du nouveau projet associatif.
- Le 27 septembre, à EUREXPO : grande parade motocycliste avec la CRS 1, Compagnie d'accompagnement du Président de la République.
- En octobre : " Semaine du handicap " en collaboration avec l'Inspection Académique et les établissements scolaires.
- En novembre, trois grandes manifestations :
  - \*\* le 20 : colloque " Comment le handicap touche la société et la fait progresser ",
  - \*\* le 26 : soirée VIP avec un défilé de mode spécial handicapés avec de grands créateurs, spectacle laser et cocktail,
  - \*\* le " Grand cabaret de l'ARIMC " soirée festive de l'ensemble des familles et salariés autour d'animations préparées par chaque établissement.

**Prochaine réunion du CVS : mardi 30 juin 2009 à 18 heures 30.**

**Les parents élus rappellent qu'ils peuvent être sollicités et qu'ils feront remonter vos questions et vos propositions, le cas échéant, pour en débattre en CVS.**

⇒Coordonnées des représentants des parents :

Monsieur MIARA, Président : 04 78 05 43 75 – 06 09 10 59 20

Monsieur LOUVET, Vice-Président : 06 76 82 31 97 – [ketjnlouvet@aol.com](mailto:ketjnlouvet@aol.com)

Madame BRUNELLO-JEANDEL : 06 23 22 52 22 – [joellejeandel@yahoo.fr](mailto:joellejeandel@yahoo.fr)

Madame ESPEJO : 04 78 25 93 98

Madame RICOL : 04 78 87 06 83 – [michele.ricol@free.fr](mailto:michele.ricol@free.fr)

Le Président du CVS,  
Bruno MIARA.

La Directrice du SESSAD,  
Claire PORTALIER.

## SESSAD ARIMC - LOCAUX DE LYON

### Projet d'installation définitive – Cahier des charges

#### Salle d'enregistrement vidéo de la marche / Bureau des kinésithérapeutes (4 personnes)

*Rappel des éléments du Projet de Service (2004)*

##### **VII.3 – La vidéo de la marche**

*Cette action se met en place progressivement. Le matériel a été acquis sur les investissements 2003, le protocole de passation est établi. Les premiers enregistrements débuteront en mars 2004. C'est une étude multidisciplinaire, en présence du médecin, des kinésithérapeutes, des ergothérapeutes.*

*Il s'agit d'établir une analyse prospective de la qualité de marche des enfants suivis par le Service, pour permettre :*

- d'adapter les rééducations en fonction de l'évolution ;*
- d'adapter les aides au déplacement et les appareillages en filmant la marche de l'enfant pieds nus et avec attelles et/ou adaptations : cadre, canne, etc ... ;*
- de comparer les images anciennes et récentes, pour authentifier une amélioration ou une dégradation des possibilités et de la qualité de la marche ;*
- en fonction de cette analyse, de poser l'indication d'injection de toxines ou de gestes chirurgicaux ;*
- de garder un élément de référence dans le dossier médical ;*
- de visualiser le film en présence de l'enfant et des parents, pour partager ensemble les constatations sus-citées et prendre conscience de ses possibilités.*

Il est prévu une superficie de **54 m<sup>2</sup>** (9 m x 6 m), afin de respecter les normes en vigueur, qui permettent de disposer des champs d'enregistrement frontal et latéral nécessaires.

Cette superficie permet d'installer la piste de marche et les espaces de travail des quatre kinésithérapeutes, dont trois postes informatiques.

Cette salle est utilisée pour tous les enfants suivis par les deux Antennes du SESSAD, pour réaliser au minimum un enregistrement annuel pour chacun d'entre eux et toutes les vidéos liées aux injections de toxine botulinique et les chirurgies.

Elle pourra être mise à disposition des autres structures de l'ARIMC qui souhaiteraient développer cet examen.

*Actuellement, cette salle mesure 31 m<sup>2</sup> (environ 6 m x 5 m). Pour obtenir une profondeur d'enregistrement suffisante, il est nécessaire d'ouvrir la porte de la salle afin de positionner la caméra dans le hall d'entrée. Cette situation est très inconfortable, puisqu'il faut être très vigilant aux allers et venues, afin de respecter l'intimité de l'enfant.*

#### **Cuisine**

Il est prévu une superficie de **20 m<sup>2</sup>**.

Cette superficie permet d'installer un évier, une table, des chaises et des placards. Elle permet au personnel de déjeuner au SESSAD et de recevoir un groupe d'enfants pour une activité éducative autour de la cuisine ou pour un goûter lors des regroupements.

*Actuellement, sa superficie est de 12 m<sup>2</sup> et il n'y a pas de point d'eau dans la salle de repas, ni à l'intérieur des locaux.*

#### **Salle d'attente**

Il est prévu une superficie de **12 m<sup>2</sup>**.

Cette superficie permet de séparer les locaux communs et le lieu d'attente des familles. Un coin jeu est prévu pour les enfants.

*Actuellement, l'attente se fait dans le hall d'entrée.*

### **Atelier des paramédicaux**

Il est prévu une superficie de **20 m<sup>2</sup>**.

Cette superficie permet de disposer d'un établi et d'étagères de rangement (vis, outillage, matériels divers), de stocker les matières premières (bois, mousse, tubes métalliques, ...), d'installer une perceuse à colonne et de laisser un espace suffisamment grand au centre pour fabriquer des adaptations, notamment des postes de travail adaptés installés dans les classes (bureaux d'un mètre carré).

Cet atelier est à la disposition, non seulement des ergothérapeutes, mais, également, des kinésithérapeutes qui effectuent des réparations sur les attelles et les fauteuils des enfants.

*Actuellement, sa superficie est de 9 m<sup>2</sup>. Les assemblages se font dans le hall d'accueil des visiteurs.*

### **Salle d'activités**

*Rappel des éléments du Projet de Service (2004)*

*Le travail de groupe, dans le Service ou à l'extérieur, permet des échanges entre enfants en situation d'intégration scolaire porteurs de handicap moteur.*

*L'éducatrice spécialisée rencontre les enfants dans un cadre différent de celui du domicile familial, leur propose des activités adaptées à leur rythme, une ouverture sur des activités culturelles, sportives et de loisirs en général, qu'ils ne connaissent pas.*

Il est prévu une superficie de **25 m<sup>2</sup>**.

Cette superficie permet d'installer des tables, des armoires (pour ranger le matériel et la documentation) et de disposer d'un espace pour accueillir des groupes d'enfants (5 à 8) le mercredi après-midi pour les activités éducatives (Carnaval, jeux, maquillage, préparation des camps, activités manuelles, ...).

Elle peut être utilisée comme salle polyvalente, permettant de recevoir les parents et l'enfant dans un espace plus confidentiel que la salle de réunions. Nous avons une « salle des parents » dans les locaux de la Tour Panoramique.

*Actuellement, les éducatrices disposent d'une superficie de 17 m<sup>2</sup> pour leurs bureaux (plus un poste informatique) et pour les activités éducatives. Cet espace est trop petit pour recevoir un groupe d'enfants pour des activités éducatives. Leur matériel est stocké dans la salle de réunions.*

### **Salle de réunions**

Il est prévu une superficie de **35 m<sup>2</sup>**.

Cette superficie permet d'ajouter une table donnant de l'espace aux professionnels (dix-sept personnes à ce jour) et de rassembler les livres de la bibliothèque.

*Actuellement, sa superficie est de 24 m<sup>2</sup> et elle n'a pas d'ouvertures sur l'extérieur.*

### **Bureau médical / Salle de plâtres**

Il est prévu une superficie de **25 m<sup>2</sup>**.

Cette superficie permet d'installer un bureau, une armoire de rangement du matériel, une armoire pour les dossiers médicaux, un divan d'examen (dont la disposition donne la possibilité d'un débattement d'un mètre autour), un négatoscope, une toise, un pèse-personne, un podoscope, d'avoir un espace suffisant pour manipuler un lève-personne et de recevoir cinq personnes assises : les parents, un enfant en fauteuil roulant, le médecin et le kinésithérapeute.

L'installation d'un lavabo permet de l'utiliser pour la confection des plâtres.

*Actuellement, sa superficie est de 13 m<sup>2</sup> et il n'y a pas de point d'eau.*

**Secrétariat**

Il est prévu une superficie de **25 m<sup>2</sup>**.

Cette superficie permet d'installer le bureau de la secrétaire, des armoires de rangement (dossier des enfants, rangement des fournitures), une table de travail, les bannettes pour le courrier des salariés, le photocopieur, le fax, le broyeur de documents, un poste informatique à disposition des professionnels, le caisson à radiographies, ....

*Actuellement, sa superficie est de 27 m<sup>2</sup>, avec les archives.*

**Bureau de la direction**

Il est prévu une superficie de **20 m<sup>2</sup>**.

Cette superficie permet d'installer un bureau, des armoires de rangement, de recevoir une famille avec un enfant en fauteuil roulant et de disposer d'un espace de travail où s'installe le chef de service.

*Actuellement, sa superficie est de 25 m<sup>2</sup>.*

**Bureau du psychologue**

Il est prévu une superficie de **15 m<sup>2</sup>**.

Cette superficie permet d'installer un bureau, une armoire pour ranger le matériel et les jeux, ainsi qu'un espace de jeu et d'expression pour l'enfant.

*Actuellement, le psychologue dispose d'une superficie d'à peine 10 m<sup>2</sup>. L'espace d'expression pour l'enfant est inexistant : il doit rester assis à la table.*

**Bureau de l'orthophoniste et de la psychomotricienne (2 personnes)**

Il est prévu une superficie de **14 m<sup>2</sup>**.

Cette superficie permet à chaque professionnelle de disposer d'un bureau et d'un espace de rangement pour le matériel et la documentation.

*Actuellement, l'orthophoniste et la psychomotricienne disposent d'une superficie de 12 m<sup>2</sup>. Une partie de leur matériel de rééducation est stocké dans le couloir.*

**Bureau des ergothérapeutes (2 personnes)**

Il est prévu une superficie de **16 m<sup>2</sup>**.

Cette superficie permet à chaque professionnel de disposer d'un bureau et d'un espace de rangement pour le matériel et la documentation, ainsi que l'installation du poste informatique fixe dédié au travail de traitement et de stockage des données des enregistrements vidéo.

*Actuellement, les ergothérapeutes disposent d'une superficie de 9 m<sup>2</sup>. L'exigüité de la pièce oblige l'un des deux à se déplacer lorsque son collègue veut s'installer à sa place.*

**Bureau des éducatrices (2 personnes)**

Il est prévu une superficie de **10 m<sup>2</sup>**.

Cette superficie permet d'installer deux bureaux et un poste informatique. Elle pourrait être attenante à la salle d'activités.

*Actuellement, les éducatrices disposent d'une superficie de 17 m<sup>2</sup> pour leurs bureaux et pour les activités éducatives. Leur matériel est stocké dans la salle de réunions.*

**Bureau de l'enseignante spécialisée et de l'assistante sociale (2 personnes)**

Il est prévu une superficie de **14 m<sup>2</sup>**.

Cette superficie permet à chaque professionnelle de disposer d'un bureau et d'un espace de rangement pour le matériel et la documentation.

*Actuellement, ce bureau n'existe pas. L'enseignante « partage » son bureau avec le psychologue : elle n'y a pas accès lorsqu'ils sont présents tous les deux. L'assistante sociale ne dispose pas de bureau : elle reçoit les familles et stocke les formulaires dans la salle de réunions.*

### **Toilettes adaptées**

Il est prévu une superficie de **6,16 m<sup>2</sup>** (2,20 x 2,80), selon les normes en vigueur.

*Actuellement, il n'y a pas de toilettes adaptées.*

### **Toilettes privatives pour le personnel et les visiteurs**

Il est prévu une superficie de **10 m<sup>2</sup>** pour proposer un wc pour dames et un wc pour messieurs.

*Actuellement, les toilettes sont situées à l'extérieur, sur le palier et sont communes à tout l'immeuble.*

### **Rangement / Stockage**

Il est prévu une superficie de **20 m<sup>2</sup>**.

Cette superficie permet de ranger du matériel de rééducation (tapis, ballons), du matériel spécialisé utilisé pour des essais et le prêt (fauteuils, cadres de marche, tricycles) et de stocker du mobilier qui ne peut pas être utilisé dans les locaux actuels (tables, chaises).

Ce local sert, également, pour le matériel utilisé par l'entreprise de nettoyage.

*Actuellement, sa superficie est de 7,5 m<sup>2</sup>, ce qui est très largement insuffisant : du matériel est entreposé dans le hall d'entrée, l'atelier des paramédicaux, le couloir et la salle de vidéo/bureau des kinésithérapeutes.*

### **Archives**

Il est prévu une superficie de **4,5 m<sup>2</sup>**.

Ce qui permet d'avoir 5 mètres linéaires de rayonnage d'une largeur de 50 cm pour ranger les archives.

*Actuellement, nous utilisons 4 mètres linéaires, dans le secrétariat.*

**Superficie totale = 345,66 m<sup>2</sup>.**

**Ne sont pas comptabilisés :**

- **le sas d'entrée** permettant la manœuvre de la porte,
- **les couloirs** qui doivent avoir une largeur d'au moins 1,20 m,
- **les dégagements et les espaces de manœuvre des fauteuils,**
- **le local pour le serveur informatique.**